

# Commission de Suivi de Site

----

## TITANOBEL commune d'Amailloux

**Bilan au 30 juin 2019  
de l'inspection des installations  
classées**

**VERSION CONFIDENTIELLE**

**Réunion du 16 décembre 2019**



# Quelques rappels ...

- Arrêté préfectoral n° 5520 du 3 décembre 2014 actualisant les prescriptions applicables et APC n° 5867 du 26 décembre 2016 modifiant le tableau de classement.
  - Réexamen de l'étude de dangers : échéance de transmission par l'exploitant le 24 mars 2019
- Plan de secours : Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé par arrêté préfectoral du 27 janvier 2017
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par arrêté préfectoral du 7 décembre 2009
- Commission de Suivi de Site :
  - Arrêté préfectoral de composition n° 05-2018 du 12 février 2018
  - Date de la dernière commission : 28 novembre 2018

# Bilan de l'inspection

## *au 30 juin 2019*

- 1 visite d'inspection le 2 octobre 2018 ;
- 1 visites d'inspection conjointe avec un agent chargé de la mission de Contrôle des Transports Terrestres le 16 avril 2019 ;
- 1 inspection de sécurité pyrotechnique en accompagnement de l'inspection de l'armement pour les poudres et explosifs le 14 mai 2019.

# Visite d'inspection : 2/10/2018

## Ordre du jour

- Suites données à la visite d'inspection du 10 mai 2017 ;
- Suites données à l'exercice POI/PPI en date du 20 avril 2018 ;
- Instruction du porter à connaissance concernant la modifications d'équipements internes ;
- Vérification par sondage d'une Mesure de Maîtrise des Risques (MMR).

## Bilan de l'inspection

- 10 remarques.

# Visite d'inspection : 16/04/2019

Inspection conjointe avec un agent chargé du Contrôle des Transports Terrestres.

## Ordre du jour

- Suites données à la visite d'inspection du 2 octobre 2018 ;
- Transports de matières dangereuses du site et notamment les Unités Mobiles de Fabrication d'Explosifs (UMFE) ;
- Instruction de la notice de réexamen quinquenal de l'Étude de Dangers (EDD).

## Bilan de l'inspection

- 8 remarques.

# Visite d'inspection : 14/05/2019

Inspection de sécurité pyrotechnique réalisé par l'inspection de de l'armement pour les poudre et explosifs (DREAL en accompagnement).

## Ordre du jour

- Activités et organisation de la société / Situation administrative / Dossier de sécurité / Examen de la sécurité pyrotechnique ;
- Visite des installation ;
- Rencontre avec les instances représentatives du personnel sans participation de la DREAL.

## Bilan de l'inspection

- 5 remarques.

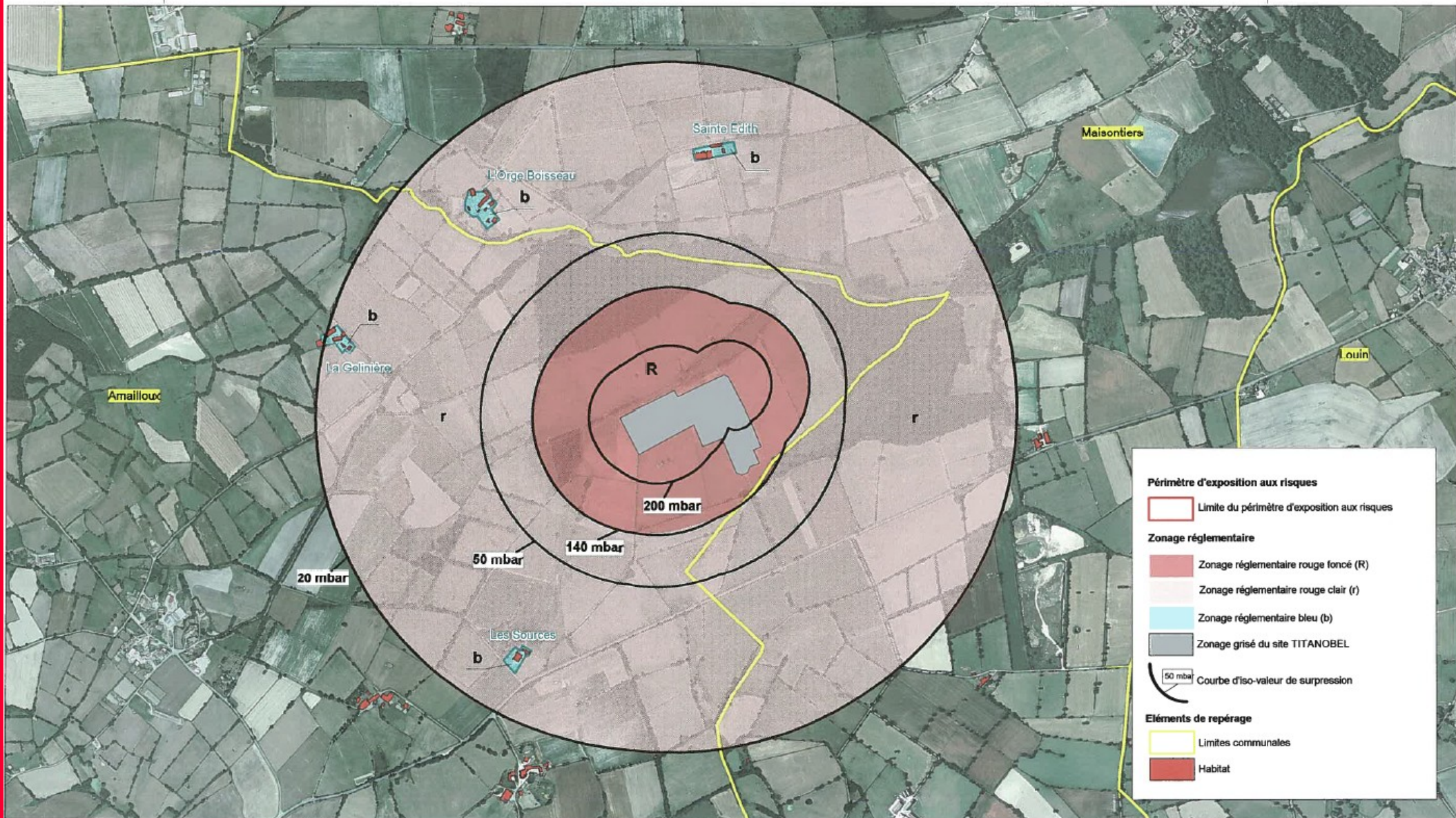
# Réexamen quinquennal EDD

- Réexamen de l'étude de dangers : échéance de transmission par l'exploitant le 24 mars 2019
- Dossier transmis à la préfecture avec copie à l'inspection le 21 mars 2019.
- **Conclusion après instruction :**
  - Aucune prescription complémentaire n'est nécessaire au regard des dispositions réglementaires en vigueur ;
  - Situation de l'établissement compatible avec les mesures de maîtrise de l'urbanisation en vigueur (PPRT notamment) ;
  - Aucun nouveau phénomène dangereux spécifique à prendre en compte dans le PPI en vigueur.

**Prise d'acte n° A 6113 du 6 août 2019.**

**Prochain réexamen à transmettre avant le 26 juillet 2024.**

## 2.2 - Plan de zonage réglementaire



Sources: BD Ortho IGN 2002 - BDTopo IGN 2006 - Données de terrain 2008 - DDE 79, Juin 2008  
 Mapinfo 7.8  
 DDE79/Sevreur Cartodonnées/Documents WOR/Risques/PPRT\_Titanobel/carte\_projet\_PPRT/Plan\_de\_zonage\_reglementaire.WOR





**Merci de votre  
attention**

**Questions**